



FORMATION POST PERMIS

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire du permis de conduire catégorie B

DURÉE

- Une journée de formation (7H)

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Feuilles d'émargement à la demi-journée

VALIDATION DES ACQUIS

- Attestation de formation post permis

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

PERSONNES CONCERNÉES

Tous jeunes conducteurs ayant obtenu son permis de conduire de la catégorie B depuis moins de deux ans

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (Alcool et stupéfiants, vitesse, distracteurs, ...)
- Sensibiliser ces mêmes conducteurs à la conduire économique et respectueuse de l'environnement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et/ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

- Accueil et présentation des stagiaires
- L'alcool
 - Les effets sur le conducteur*
 - Les conséquences sur la conduite*
 - Les comportements préventifs*
 - Idées reçues*
 - Sanctions*
- Les drogues et les médicaments
 - Les effets sur le conducteur*
 - Les conséquences sur la conduite*
 - Sanctions*
- Les distracteurs
 - Téléphone*
 - GPS*
 - Sanctions*
- Les distances de sécurité et la vitesse
 - Comprendre les distances de sécurité*
 - Estimer les distances de sécurité*
 - Distances de Freinage et distance d'arrêt*
 - Les conséquences*
- La conduite économique et respectueuse de l'environnement
- Exercices pratiques conduite économique apaisée
- Bilan de la journée



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG)
- Être âgé de 18ans le jour de l'examen, 15ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la conduite (AAC)

DURÉE

- Minimum 20H de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage dématérialisé de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du permis de Conduire et de la Sécurité Routière

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPÉTENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à l'égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

COMPÉTENCE 4

PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique

- Suivre un itinéraire de manière autonome

Auto Ecole FCSR

Formation conduite et sécurité routière

Savoie • Isère • Ain

Programme de Formation



PERMIS DE CONDUIRE – ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE

PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 17ans le jour de l'examen, 15ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la conduite (AAC)

DURÉE

- La durée d'apprentissage peut être variable selon l'assiduité et le niveau de l'élève. Possibilité de « stage de code » sur six demi-journées.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances en salle de code et accès sur internet

VALIDATION DES ACQUIS

- Épreuve théorique du permis de conduire (ETG)

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

PERSONNES CONCERNÉES

Tous candidats à un permis de conduire pour lequel l'obtention de l'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE est obligatoire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître et comprendre la signalisation routière, afin que le langage universel, commun à tous les usagers de la route, soit exploité de façon à garantir une réponse sécuritaire et citoyenne
- Réussir l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique collectifs
- Test de connaissance en auto-école ou via un accès E-learning

THEMES DU CODE DE LA ROUTE

LES PREMIERS SECOURS

- Règles générales spécifiant le comportement que doit adopter le conducteur en cas d'accident (baliser alerter) et mesures qu'il peut prendre, le cas échéant, pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route.

LE CONDUCTEUR

- Importance de la vigilance et des attitudes à l'égard des autres usagers.
- Fonctions de perception, d'évaluation et de décision, notamment temps de réaction, et de modifications des comportements du conducteur lié aux effets de l'alcool, des drogues et des médicaments, des états émotionnels et de fatigue.

REGLEMENTATION GÉNÉRALE ET DIVERS

- Réglementation relative aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.
- Facteur de sécurité concernant le changement du véhicule et des personnes transportées

RÈGLES D'UTILISATION DES VÉHICULES EN RELATION AVEC LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Utilisation pertinente des avertisseurs sonores
- Consommations de carburant modéré
- Limitation des émissions polluantes

DISPOSITIONS LÉGALES EN MATIÈRE DE CIRCULATION ROUTIÈRE

- En particulier celles concernant la signalisation, y compris le marquage, les règles de priorité et les limitations

ÉLÉMENTS MÉCANIQUES LIÉS À LA SÉCURITÉ DE LA CONDUITE

- Pouvoir détecter les défauts les plus courants pouvant affecter notamment le système de direction, de suspension, de freinage, les pneus, les feux et les clignotants, les catadioptriques, les rétroviseurs, les lave-glaces et essuies-glaces, le système d'échappement, les ceintures de sécurité et l'avertisseur sonore.

PRÉCAUTIONS NÉCESSAIRES EN PRENANT ET EN QUITTANT LE VÉHICULE

- S'installer au poste de conduite
- Prendre et quitter son véhicule

LA ROUTE

- Principes les plus importants afférents au respect des distances de sécurité entre les véhicules, à la distance de freinage et à la tenue de route du véhicule dans diverses conditions météorologiques et d'état des chaussées.
- Risques de conduite liés aux différents états de la chaussée et notamment leurs variations avec les conditions atmosphériques, l'heure du jour ou de la nuit.
- Caractéristiques des différents types de route et prescriptions légales qui en découlent.

EQUIPEMENT DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES

- Utilisation des ceintures de sécurité et équipements de sécurité concernant les enfants
- Aides à la conduite

LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE

Auto Ecole FCSR

Formation conduite et sécurité routière

Savoie Isère Ain



Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B-AAC

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG)
- Être âgée de 15 ans pour pouvoir débuter la formation
- Être âgé de 17,5ans le jour de l'examen, 15ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la conduite (AAC)

DURÉE

- Minimum 20H de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2heures de rendez-vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3 heures (1heure pratique et 2 heures de théorie).

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage dématérialisé de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant
- Examen et validation par l'inspecteur du permis de Conduire et de la Sécurité Routière

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPÉTENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à l'égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE B-CS

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG)
- Être âgé de 18ans pour pouvoir débiter la phase de conduite supervisée et le jour de l'examen

DURÉE

- Minimum 20H de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2heures de rendez-vous préalable avec accompagnateur

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage dématérialisé de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant
- Examen et validation par l'Inspecteur du permis de Conduire et de la Sécurité Routière

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPÉTENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à l'égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...



Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG)
- Être âgé de 18ans le jour de l'examen, 17,5ans le jour de l'examen dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la conduite (AAC)

DURÉE

- Minimum 13H de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage dématérialisé de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du permis de Conduire et de la Sécurité Routière

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPÉTENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépasser
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à l'égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...

Auto Ecole FCSR

Formation conduite et sécurité routière

Programme de Formation

Savoie • Isère • Ain



PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE BEA-AAC

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Générale du Code de la Route (ETG)
- Être âgée de 15 ans pour pouvoir débiter la formation
- Être âgé de 17,5ans le jour de l'examen, 15ans dans le cadre de l'Apprentissage Anticipé de la conduite (AAC)

DUREE

- Minimum 13H de pratique, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.
- 2heures de rendez-vous préalable avec accompagnateur
- 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec accompagnateur de 3 heures (1heure pratique et 2 heures de théorie).

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Livret d'apprentissage dématérialisé de la catégorie B du permis de conduire. Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Validation de l'attestation de fin de formation initiale (AFFI) à l'auto-école par un enseignant
- Examen et validation par l'Inspecteur du permis de Conduire et de la Sécurité Routière

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER ou TP ECSR

PERSONNES CONCERNÉES

Toutes personnes désireuses de conduire un véhicule automobile de 9 places assises au maximum, et /ou d'un PTAC inférieur ou égal à 3,5 tonnes, éventuellement attelé d'une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg. Cette catégorie de permis est le préalable à toutes les autres catégories de permis de conduire.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences globales définies par le REMC :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Utiliser un véhicule moteur de façon autonome, rationnel et en sécurité
- Préparer ses trajets et conduire les véhicules dans des situations de circulation simples et complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système Homme, Véhicule, Environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur simulateur et/ou sur véhicule à double commandes pour la conduite.

COMPÉTENCE 1

MAITRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entrer, s'installer, au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer, s'arrêter
- Doser l'accélération et freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesse
- Diriger la voiture en avant, en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à l'égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts ...



Programme de Formation

PERMIS AM – OPTION CYCLOMOTEUR OU OPTION QUADRICYCLE LEGER A MOTEUR

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire de l'ASSR1 ou de l'ASSR2 ou l'ASR si vous êtes nés après 1987 et qu'il s'agit de la première catégorie de permis que vous passez.
- Être âgés de 14 ans minimum pour l'option cyclomoteur.

DURÉE

- 8 heures :
- Une séquence théorique de deux heures
- Une formation pratique hors circulation de deux heures
- Une formation pratique en circulation de quatre heures

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- A l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER mention deux roues ou TP ECSR –CCS deux roues

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis AM autorise à conduire :

- Un cyclomoteur d'une cylindrée de 50cm³ maximum (moteur à combustion interne) ou d'une puissance maximale de 4kw (autre motorisations) et qui ne dépasse pas 45km/h de vitesse
- Ou un quadricycle léger à moteur d'une puissance maximum de 4kw et qui ne dépasse pas 45km/h de vitesse

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables.
- Prendre conscience des risques et limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur cyclomoteurs

Séquence 1. Echanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. Durée : 30 minutes

En s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'auto-évaluation du livret renseigné par l'élève avant de commencer sa formation, cette séquence a pour objectifs de :

- permettre à l'enseignant de mieux connaître les élèves et d'adapter son enseignement ;
- faciliter l'expression des élèves et les échanges sur le respect des règles (signalisation et règles de circulation), les grandes thématiques de sécurité routière (vitesse, consommation d'alcool ou autres produits, utilisation de distracteurs) et sur l'interaction entre le comportement des autres et son propre comportement (influence et pression des pairs).

Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ; leurs rôles ;
- la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité ;
- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.

Séquence 3. Apports théoriques (code de la route). Durée : 30 minutes

- la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ;
- les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle ;
- positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ;
- franchissement d'intersections et régime de priorité.

Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. Durée minimale : 3 heures de conduite effective par élève.

Ce volume horaire comprend le(s) temps d'interruption dédié(s) aux échanges pédagogiques entre l'enseignant et les élèves. La séquence en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...).

Auto Ecole FCSR

Formation conduite et sécurité routière

Savoie • Isère • Ain



Programme de Formation

FORMATION 7 HEURES DE MOTOCYCLETTES LEGERES OU VEHICULES DE LA CATEGORIE L5E

PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire du permis B depuis 2 ans

DURÉE

- 7 heures :
- Une séquence théorique de deux heures
- Une formation pratique hors circulation de deux heures
- Une formation pratique en circulation de trois heures

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- A l'issue de cette formation, vous recevez une attestation

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplôme BEECASER mention deux roues ou TP ECSR –CCS deux roues

PERSONNES CONCERNÉES

La formation autorise la conduite, sur le territoire national, d'un véhicule de la catégorie L5e à la triple condition que le conducteur soit âgé de 21ans, soit titulaire de cette catégorie de permis depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréés au titre de l'article L.213-1 ou L.213-7.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'adapter à un nouveau véhicule.
- Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette légère et véhicule de la catégorie L5e.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur motocyclettes légères.

Pour chacun des thèmes suivants, le formateur devra insister sur l'importance :

- De respect de la règle ;
- De la prise d'information et de communication ;
- De la prise de conscience des risques ;
- De l'influence des pressions extérieures sur le comportement (environnement social..) ;
- Du partage de la route avec les autres usagers (notamment avec les usagers vulnérables) ;
- Du respect des autres et d'une altitude courtoise au guidon
- D'une conduite économique et respectueuse de l'environnement

Séquence 1

Théorie (2 heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- D'analyser les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules ;
- D'appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules, par exemple ;
- Conduire sous la pluie ;
- Circuler de nuit ;
- Anticiper et détecter les dangers ;
- De connaître l'expérimentation et les règles encadrant la circulation, inter-files des motocyclistes ;
- De savoir se rendre détectable ;
- D'être sensibilisé à l'importance de s'équiper de vêtements protecteurs (casques à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale, chaussures montantes) ;
- D'être conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des deux-roues et trois-roues ;
- Connaître les risques concernant l'adhérence : gasoil, peintures et plaques métalliques au sol, ralentisseurs, gravillons ... ;
- Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.

Séquence 2

Module hors circulation (2heures)

L'objectif de cette phase formation est de permettre au futur conducteur de motocyclette légère et de véhicule de la catégorie L5e :

- Découvrir le véhicule et effectuer les vérifications indispensables (huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage) ;
- Démarrer et s'arrêter ;
- Position de conduite ;
- Equilibre et répartition du poids du corps ;
- Monter et rétrograder les vitesses (le cas échéant) ;
- Savoir freiner à allure faible (répartition du freinage entre l'avant et l'arrière) ;
- Appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement ;
- Tourner en inclinant le véhicule (le cas échéant), l'importance du regard ;

Auto Ecole FCSR

Formation conduite et sécurité routière

Savoie Isère Ain



Programme de Formation

PASSERELLE PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A2 VERS A

PRÉ-REQUIS

- Etre titulaire du permis A2 depuis 2 ans

DURÉE

- 7 heures :
- Une séquence théorique de deux heures
- Une formation pratique hors circulation de deux heures
- Une formation pratique en circulation de trois heures

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- A l'issue de cette formation, vous recevez une attestation dont un exemplaire est envoyé à la préfecture.

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER mention deux roues ou TP ECSR – CCS deux roues

PERSONNES CONCERNÉES

La formation autorise la conduite des motos d'une puissance de plus de 35 kilowatt (kw)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- S'adapter à un nouveau véhicule.
- Amener à une pratique sécuritaire de la conduite d'une moto d'une puissance de plus de 35 kilowatt

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur moto

Séquence 1

Théorie (2 heures)

- Présentation. Explication et échanges sur les thèmes suivants : accidentalité, détectabilité, vitesse, conduite et produits psychoactifs.
- Présentation : l'(es) élève(s) est (sont) amené(s) à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto, sous forme d'un tour de table en cas de formation collective, à partir des éléments suivants : type de permis détenu(s) et année(s) d'obtention, nombre de kilomètres parcourus par an, type de motocyclette(s) utilisée(s), perception des dangers de la route, attentes à l'égard du stage...etc.
- Accidentalité, vitesse, détectabilité :
- Présentation, par l'enseignant, des statistiques globales de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.
- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes et aux quatre principaux cas d'accidents impliquant les motocyclettes.
- Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse :
 - Vitesse et perception visuelle ;
 - Vitesse et trajectoire : regard, freinage, maintien de l'allure et accélération ;
 - Vitesse et conséquence sur l'équilibre, la force centrifuge, le freinage, l'adhérence
- Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements protection pour la sécurité et sur les conséquences, pour l'intégrité physique du motard, de l'absence d'équipement ou d'un équipement inadapté en cas d'accident et/ou de chute.
- Conduite et produits psychoactifs :
- Statistiques : lien entre produits psychoactifs (notamment alcool, drogues et médicaments) et accidentalité routière.
- Explications et échanges sur les effets psychologiques et physiologiques des produits psychoactifs dans de la conduite.
- Les sanctions

Séquence 2

Maniabilité hors circulation (2heures)

L'objectif de cette séquence n'est de reproduire les exercices exigés lors de la formation en vue de l'obtention du permis de conduire de la catégorie A2 ;

Il s'agit de s'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage...) et surtout de démontrer la nécessité d'anticiper et s'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. La réalisation des exercices est laissée aux choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

- Explications et travail sur les situations de changements de direction à droite et à gauche :
 - Mouvement et positionnements du regard ;
 - Mouvement et positionnements de la tête et du corps
 - Comprends l'utilisé du slalom au regard de la réalité des situations rencontrées en circulation et réalisation d'exercices.
- Explications et travail sur le freinage :
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon dissociée ;
 - Utilisation du frein avant et du frein arrière, de façon concomitante ;
 - Explications sur le transfert des masses ;
 - Comment s'arrêter et repartir en courbe.
- Explications et travail sur les techniques d'inclinaison :

Auto Ecole FCSR

Formation conduite et sécurité routière

Savoie • Isère • Ain



Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A1

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Moto du code de la route (ETM)
- Être âgé de 16 ans minimum le jour de l'examen

DURÉE

- Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures de circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du permis de Conduire et de la Sécurité Routière

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER mention deux roues ou TP ECSR – CCS deux roues

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A1 autorise à conduire

- Les motocyclettes dont la cylindrée n'exécède pas 125cm³, et dont la puissance n'exécède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0.1kW par kilogramme.
- Un trois roues d'une puissance maximale 15 kw.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celles des autres conducteurs.
- Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur motocyclettes

COMPÉTENCE 1

MAÎTRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine – Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de répartir en sécurité
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à l'égard avec respect et courtoisie
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible



Programme de Formation

PERMIS DE CONDUIRE – CATEGORIE A2

PRÉ-REQUIS

- Avoir réussi l'Epreuve Théorique Moto du code de la route (ETM)
- Être âgé de 16 ans minimum le jour de l'examen

DURÉE

- Minimum 20 heures de pratique, dont 8 heures hors circulation et 12 heures de circulation, nombre d'heures déterminées par une évaluation préalable du volume de formation.

DISPOSITIFS DE SUIVI

- Tests de connaissances et de capacités au fur et à mesure de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS

- Examen et validation par l'Inspecteur du permis de Conduire et de la Sécurité Routière

DISPENSATEUR DE FORMATION

- Formateur diplômé BEECASER mention deux roues ou TP ECSR – CCS deux roues

PERSONNES CONCERNÉES

Le permis A2 autorise à conduire

- Les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 35 kilowatts (47.5 ch)
- Un trois roues d'une puissance maximale 15 kw.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir les compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit posséder pour ne pas mettre en danger sa sécurité et celle des autres usagers :
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales
- Apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue.
- Partager la route en bonne intelligence avec autres usagers et adopter des comportements de conduite citoyens et responsables
- Prendre conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celles des autres conducteurs.
 - Réussir l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours théorique et pratiques sur piste et /ou sur la route, sur motocyclettes

COMPÉTENCE 1

MAÎTRISER le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation

- Connaître et adopter les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard.
- Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et tableau de bord
- Maîtriser et déplacer la machine (sans l'aide du moteur)
- Adopter une position de conduite sécuritaire sur la machine – Descendre de la machine en sécurité
- Démarrer et s'arrêter en toutes circonstances.
- Monter et rétrograder les rapports de vitesse
- Maîtriser la réalisation d'un freinage
- Connaître les incidences du regard sur la trajectoire et la stabilité.
- Tenir l'équilibre, maintenir la stabilité et guider la moto (sans et avec passager).
- Maîtriser l'utilisation de l'embrayage (sauf transmission automatique).
- Maîtriser les techniques d'inclinaison
- Réaliser un freinage d'urgence

COMPÉTENCE 2

APPREHENDER la route et circuler dans des conditions normales

- Connaître et respecter les règles de circulation
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte (notamment ceux spécifiques à la conduite des deux-roues).
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Être en mesure de s'arrêter ou stationner et de répartir en sécurité
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les ronds-points et carrefours à sens giratoire.

COMPÉTENCE 3

CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Négocier les virages de la façon la plus sécurisante
- Communiquer avec les autres usagers
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à l'égard avec respect et courtoisie
- Connaître les particularités des véhicules lourds et savoir se rendre visible
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide



Programme de Formation

PERSONNES CONCERNÉES :

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules isolés de transport de marchandises dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

PRÉ-REQUIS :

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Etre titulaire du permis B en cours de validité et être âgé de 21 ans.

Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier (CAP, Bac Pro, Titre Professionnel) peuvent se présenter à l'examen à 18 ans.

L'Épreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

DUREE : 70 heures sur 2 semaines

METHODES ET MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateur diplômé BEPECASER.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

ACCESSIBILITE HANDICAPE :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIF : A partir de 2300.00€ TTC

MODALITE ET DELAI D'ACCES :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Mr LETONDOR Thierry

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE Catégorie C

CONTEXTE :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'**arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE**, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION :

- ✓ Connaître les principales règles de circulation.
- ✓ Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- ✓ Connaître la signalisation spécifique.
- ✓ Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- ✓ Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- ✓ Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport de marchandises responsable.
- ✓ Obtenir le permis de conduire catégorie C.
- ✓ Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire au terme de sa formation.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

COMPETENCE 3 :

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPETENCE 4 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.



Programme de Formation

PERSONNES CONCERNÉES :

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules de transport de marchandises de la catégorie C attelés à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750kg.

PRÉ-REQUIS :

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Etre titulaire du permis C en cours de validité.

Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier (CAP, Bac Pro, Titre Professionnel) peuvent se présenter à l'examen à 18 ans.

L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

DUREE : 70 heures sur 2 semaines

METHODES ET MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION : Formateur diplômé BEPECASER.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

ACCESSIBILITE HANDICAPE :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIF : A partir de 2500.00€ TTC

MODALITE ET DELAI D'ACCES :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Mr LETONDOR Thierry

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE Catégorie CE

CONTEXTE :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'**arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE**, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION :

- ✓ Connaître les principales règles de circulation.
- ✓ Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- ✓ Connaître la signalisation spécifique.
- ✓ Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- ✓ Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- ✓ Obtenir le permis de conduire catégorie CE.
- ✓ Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire au terme de sa formation.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport de marchandises
- Les vérifications de l'état du véhicule
- L'attelage et le dételage de l'ensemble de véhicules
- Les manœuvres avec le véhicule

COMPETENCE 3 :

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport de marchandises
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPETENCE 4 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport de marchandises
- Le comportement en cas de panne ou d'accident
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.



Programme de Formation

PERSONNES CONCERNÉES :

Toutes personnes désireuses d'accéder à la conduite de véhicules isolés de transport en commun de personnes de plus de 9 places assises, conducteur compris. Aux véhicules de cette catégorie peut être attelée une remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750kg.

PRÉ-REQUIS :

Etre apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français.

Etre titulaire du permis B en cours de validité.

Etre âgée de 24 ans. (21 ans si engagement à suivre une FIMO dans un délai de 1 ans, mais restriction ligne 50km jusqu'à 23 ans)

L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans.

DUREE : 70 heures sur 2 semaines

METHODES ET MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateur diplômé BEPECASER.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : CF3D, 1698 Route de Saint Genix, 38490 AOSTE

ACCESSIBILITE HANDICAPE :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIF : A partir de 2600.00€ TTC

MODALITE ET DELAI D'ACCES :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Mr LETONDOR Thierry

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE Catégorie D

CONTEXTE :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'**arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014** relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION :

- ✓ Connaître les principales règles de circulation.
- ✓ Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers.
- ✓ Connaître la signalisation spécifique.
- ✓ Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien.
- ✓ Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule.
- ✓ Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport en commun de personnes responsables.
- ✓ Obtenir le permis de conduire catégorie D.
- ✓ Une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire au terme de sa formation.

CONTENU DE LA FORMATION :

COMPETENCE 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- La mécanique et le fonctionnement du véhicule
- Les organes de commande
- Les vérifications lors de la mise en route
- La conduite du véhicule

COMPETENCE 2 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité

- Les réglementations spécifiques au transport en commun de personnes
- Les vérifications de l'état du véhicule
- Les manœuvres avec le véhicule

COMPETENCE 3 :

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation

- La signalisation spécifique au transport en commun de personnes
- Les règles de placement et de circulation
- La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit

COMPETENCE 4 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

- La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers
- Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt
- L'adaptation de la vitesse
- La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées

COMPETENCE 5 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

- L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite
- La recherche de souplesse dans la conduite pour le confort et la sécurité des passagers transportés.
- Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport en commun
- Le comportement en cas de panne ou d'accident en tenant compte de l'attitude à adopter vis-à-vis des passagers transportés.
- Les aides à la conduite
- Les impacts écologiques liés à la conduite

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.



Programme de Formation

PRÉ-REQUIS :

Être apte sur le plan médical, savoir lire et écrire le français. Être titulaire du permis B en cours de validité. Être âgé de 24 ans. (21 ans si engagement à suivre une FIMO dans un délai de 1 an, mais restriction ligne 50 km jusqu'à 23 ans). Les candidats en formation professionnelle de conducteur routier peuvent se présenter à l'examen à 21 ans (sans restriction en CAP, Bac Pro, ou Titre Professionnel). (Décret n°2007-1 340 du 1 J septembre 2007 relatif à la qualification initiale et à la formation continue des conducteurs de Certains véhicules affectés aux transports routiers de marchandises ou de voyageurs). L'Épreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si la dernière catégorie de permis date de plus de 5 ans

DUREE : 70 heures sur 2 semaines

METHODES ET MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Cours théoriques et pratiques sur piste et/ou sur la route avec un véhicule à double commandes.

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires.

VALIDATION DES ACQUIS : Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière.

DISPENSATEUR DE FORMATION :
Formateur diplômé BEPECASER.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : CF3D,
1698 Route de Saint Genix, 38490
AOSTE

ACCESSIBILITE HANDICAPE :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

TARIF : A partir de 2600.00€ TTC

MODALITE ET DELAI D'ACCES :

Inscription possible sous 48h auprès du secrétariat

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Mr LETONDOR Thierry

PERMIS DE CONDUIRE COMMUNAUTAIRE Catégorie DE

CONTEXTE :

Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 23 avril 2012 fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE, et à l'arrêté du 12 mai 2014 relatif aux livrets d'apprentissage des catégories C1, C1E, C, CE du permis de conduire.

OBJECTIFS ET SANCTIONS DE LA FORMATION :

Connaitre les principales règles de circulation. Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêne pour les autres usagers. Connaitre la signalisation spécifique. Avoir des notions concernant l'aspect technique et mécanique du véhicule et de son entretien. Maîtriser les manœuvres de marche avant et de marche arrière avec le véhicule. Devenir un éco-conducteur de véhicules de transport en commun de personnes responsable. Obtenir le permis de conduire catégorie DE.

CONTENU DE LA FORMATION :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
La mécanique et le fonctionnement du véhicule, Les organes de commande,
Les vérifications lors de la mise en route, La conduite du véhicule.

COMPETENCE 2

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité.
Les réglementations spécifiques au transport en commun de personnes, Les vérifications de l'état du véhicule,
Les manœuvres avec le véhicule.

COMPETENCE 3

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation. La signalisation spécifique au transport en commun de personnes,
Les règles de placement et de circulation,
La compréhension des risques liés à la gestion du gabarit.

COMPETENCE 4

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers. La compréhension de la nécessité de partager la route avec d'autres usagers, Les distances de sécurité, de freinage et d'arrêt,
L'adaptation de la vitesse,
La conduite dans des conditions atmosphériques dégradées.

COMPETENCE 5

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique. L'anticipation et l'analyse autonome des situations de conduite,
La recherche de souplesse dans la conduite pour le confort et la sécurité des passagers transportés, Les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule poids lourd de transport en commun,
Le comportement en cas de panne ou d'accident en tenant compte de l'attitude adoptée vis-à-vis des passagers transportés,
Les aides à la conduite,
Les impacts écologiques liés à la conduite.

Indicateurs de performance indiqués sur le site internet, Facebook et au centre.